

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 23/12/2016

Date convocation : 16 décembre 2016

Excusée : I. MOSNIER

Lecture du compte-rendu du 10/11/2016 : approbation du Conseil

▪ **Syndicat des Eaux du Velay : désignation des délégués**

Le Conseil Municipal désigne : Mrs BREUIL Jérôme et MIDROIT Serge, délégués titulaires et M. BERNARD Michaël, délégué suppléant.

▪ **FIC 2017 : bâtiment communal**

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet établi par le Cabinet Sylva Conseil à Clermont-Fd concernant la réfection de la toiture de la mairie et sollicite l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (25%).

▪ **Indemnité fonction Maire :**

Vu la loi 2016-1500 du 8 novembre 2016 et à la demande de M. le Maire qui propose de fixer son indemnité de fonction inférieure au barème, le Conseil décide qu'à compter du 01/01/2017, l'indemnité de fonction de M. le Maire sera égale à 60% de l'indemnité maximale.

▪ **Recensement 2017 :**

M. le Maire expose que les opérations de recensement se dérouleront sur la commune du 19/01 au 18/02/2017. Le Conseil Municipal décide de créer deux emplois d'agents recenseurs et un emploi de coordonnateur et désigne Mme DUBUIS Isabelle, agent recenseur et Mme ARDEVOL Stéphanie, agent recenseur et coordonnateur communal.

▪ **SIVOM Ambert :**

M. le Maire présente au Conseil le rapport d'activité de l'année 2015.

▪ **OAP Permis d'aménager :**

M. le Maire rappelle que le bureau Alter Cité a terminé la phase étude d'aménagement. Le Conseil approuve le dossier du permis d'aménager et autorise le Maire à déposer ce dossier auprès de la DDT.

▪ **Acquisition véhicule :**

Le Conseil autorise M. le Maire à acquérir un véhicule utilitaire d'occasion pour les besoins de la commune.

▪ **Acquisition de mobilier :**

M. le Maire rappelle la décision du Conseil en vue de maintenir un dépôt de pain au Bar-Tabac. Le Conseil approuve l'acquisition de mobilier d'occasion (rayonnages et banque réfrigérée) pour aménager le local.

▪ **Région – Plan Ruralité :**

M. le Maire présente au Conseil les aides de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du programme ruralité. Il propose de déposer un dossier pour le projet Centre bourg. Le Conseil autorise M. le Maire à déposer cette demande de subvention auprès de la Région.

▪ **Questions diverses :**

- vœux de la Municipalité : 15 janvier à 11h30